

Un projet de taxe Gafa belge revu et corrigé

ÉLODIE LAMER

Alors que la Fédération du commerce en Belgique, Coscom, a demandé à la Belgique de taxer Amazon pour aider les commerces belges en perte de vue à cause de la crise Covid-19, la députée CDH Vanessa Matz mettra justement la dernière main à sa nouvelle version de son texte sur la fiscalité des géants du Net, qui sera discuté mardi entre élus. Elle a répondu aux contraintes politiques et juridiques du Conseil d'Etat et du SPF Finances.

Lors d'une précédente tentative, en mars 2019, « on était à la veille de la dissolution des chambres » et les esprits étaient pas très, nous explique la députée. Les négociations ont échoué au niveau européen et certains parties plaident pour que cette taxe ne s'inscrive que dans ce contexte. En février dernier, les avis du Conseil d'Etat et du SPF sont sollicités. Mais arrive le coronavirus, qui mobilise le parlementaire. Le moment semble aujourd'hui meilleur. « Le contexte s'a fait que renforcé l'idée que cette taxe est nécessaire. En raison du partage des travaux de l'OCDE et en raison de l'iniquité des bénéfices engrangés



La députée fédérale Vanessa Matz, à gauche.

pendant la crise, notamment par le commerce électronique », estime-t-elle. « Mais, on doit faire face à un plan de relance. Est-ce que l'on va continuer à laisser des entreprises qui font de plantureux bénéfices passer face à des commerces qui peinent à se remettre avec des iniquités fiscales de cet ordre-là ? », s'interroge-t-elle, nous des signaux positifs du ministre des Finances, Alexander De Croo, du MR et du CDHV.

3 % du chiffre d'affaires

Pour financer (ou plutôt rembourser) son plan de relance massif, la Commission européenne a elle-même remis l'idée d'une taxe Gafa (Google, Amazon, Facebook et Apple) sur la table, il y a trois jours. Et promet d'avancer au niveau européen si les discussions à l'OCDE échouent. « Toutes les conditions sont réunies. Je ne dis pas que c'est à prendre ou à laisser, mais le texte a été retravaillé », indique Vanessa Matz. On parle donc d'une taxe de 3 % sur le chiffre d'affaires lié à trois types d'activités : les annonces en ligne, la vente de données et l'intermédiation entre les internautes (Airbnb).

Parmi les amendements : un élargissement du champ d'application. Vanessa Matz s'était inspirée de la proposition de directive européenne (sur laquelle la négociation a échoué faute d'unanimité des 27 Etats) pour englober les entreprises dont le chiffre d'affaires mondial est de 750 millions d'euros et national de 25 millions. « Le SPF Finances dit que 25 millions d'euros, c'est le marché français », explique l'élue. Une fourchette comprise entre, par exemple, 200.000 euros et 5 millions « serait plus indiquée, selon l'avis du SPF. Les amendements favorisent le haut de la fourchette, le chiffre d'affaires des entreprises touchées par la taxe sera donc de 5 millions en Belgique. « Cela nous permet aussi de rencontrer une remarque du Conseil d'Etat sur l'égalité de traitement », détaille-t-elle. Selon celui-ci, la proposition belge, bâtie sur le modèle de la Commission, aurait été... une aide d'Etat illégale à cause de son caractère sélectif. « On peut introduire une différence de traitement (entre les contribuables, NDLR) si elle se justifie », assure l'élue. Pour être touchée par la taxe, il faudra toutefois réaliser 750 millions de chiffre d'affaires au niveau mondial uniquement sur les trois activités visées.

A l'international, « un accord en octobre »

Pour mettre à jour le système fiscal mondial afin qu'il tienne compte des réalités de l'économie aujourd'hui, et donc de sa numérisation, c'est sous l'égide de l'OCDE que sont menées actuellement les négociations. Celui qui arbitre, son directeur du centre de politique et d'administration fiscales, Pascal Saint-Amant, nous dit estimer qu'un accord est toujours possible cette année.

« Les travaux se poursuivent. Ils ont été clairement ralentis par le Covid-19 pour deux raisons : d'abord les pays n'ont pas pu se réunir physiquement et les politiques avaient une crise à gérer. Donc on a perdu trois mois sur l'arbitrage politique », dit-il. « Le mandat est toujours d'obtenir un accord d'ici le fin de l'année. On avait dit que l'on avait une solution en juillet, donc maintenant on est plutôt sûr octobre », assure-t-il.

Il avait expliqué en début de semaine que certains pays souhaitaient discuter que la nouvelle façon de se répartir la taxation des entreprises soit finalement limitée aux entreprises du Net, qui sont les seules à tirer leur épingle de la crise Covid-19. Ce qui signifierait que les Européens reviendraient sur leur concession majeure dans cette négociation. Les États-Unis exigent en effet que toute l'économie soit taxée là où sont les consommateurs et

rien dans le pays de production). L'Europe craignait ce principe puisqu'elle est une économie largement exportatrice et voulait initialement créer un cadre fiscal strictement limité aux géants du Net, principalement américains et chinois. La concession des Européens signifiait donc, par exemple, que l'Allemagne devrait aussi partager les recettes fiscales de Volkswagen pour espérer une part du gâteau de l'entreprise à la pompe et concerts. Taxer toutes les entreprises là où les ventes ont lieu, « cela reviendrait à ce que l'on nous reprendra d'une main ce que l'on nous donne de l'autre », estime Vanessa Matz, la députée fédérale qui porte le projet de taxe belge.

Une solution serait donc d'avoir un accord en deux temps s'il apparaît qu'il est trop difficile d'avoir un accord global. D'abord sur les entreprises strictement numériques, puis au-delà ultérieurement. Les États-Unis demandent toujours que le système soit optionnel, ce qui mettrait tout l'édifice hors jeu, estimant leurs partenaires internationaux. Par contre, une des legs de la crise Covid-19 aura été de renforcer, autour de la table, l'idée d'une taxation minimale des entreprises. La Commission a mis en garde cette semaine : si les discussions prennent, elle relancera son propre projet. L. U.



Lisez
Le Vif/ L'Express
18 €/mois
au lieu de 25€

LE VIF!